Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

n°14 Mars 2013

La commande du ministre faite à la DGFiP est la mise en œuvre de la démarche stratégique qui, selon la DG, a pour but la "*recherche de sens à notre action, (la) définition de nouvelles perspectives à moyen terme pour les métiers, les missions, les modes de travail et la fixation d'un nouveau cap stratégique pour la DGFiP constituent les objectifs de cette démarche,* ***dans un contexte de contraintes en termes d'emplois et de budget.***"

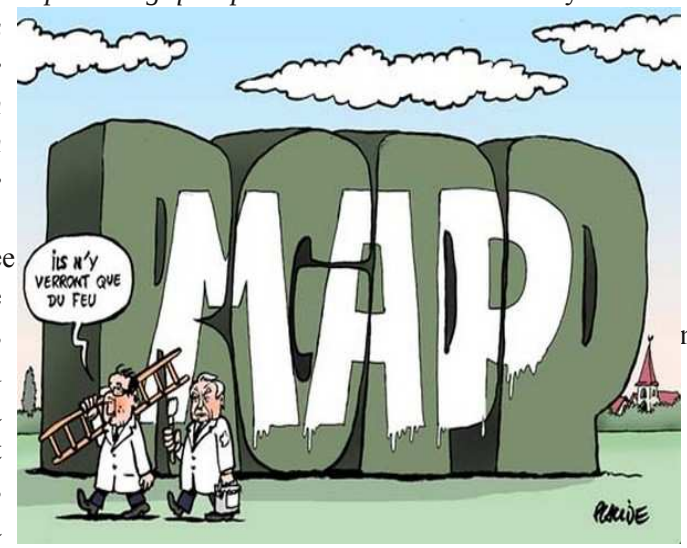

Cette initiative fondée notamment «sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat» vise à associer les personnels et les organisations syndicales à l'accompagnement des réformes, à la destruction des emplois et à la casse des missions.

Il s'agit officiellement de « faire s'exprimer les agents et les cadres pour l'amélioration des conditions de travail » alors que le but est bien de réorganiser le pilotage et l'exécution des missions pour les adapter à la pénurie d'emplois et aux contraintes budgétaires.

Ainsi la démarche stratégique s'inscrit dans les nouvelles moutures de la réforme de l'Etat que sont la Modernisation de l'Action Publique (ex-RGPP) et l'acte III de la décentralisation. Il s'agit de poursuivre les restructurations, les fusions, les externalisations et les concentrations de services au nom du dogme de l'« économie de moyens ». En attendant, le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader.

La CGT et les agents de la DRFiP Paris ne sont pas dupes de la grossière manœuvre ratée et organisée par l'Administration autour des quelques réunions de services et des quelques remontées du questionnaire par intranet.

La CGT Finances Publiques appelle les agents à rejeter collectivement cette démarche stratégique, à se mobiliser et à refuser d'apporter la moindre caution à un projet visant à normaliser les suppressions d'emplois et les réductions de budget de fonctionnement.

Construisons le processus de mobilisation initié par les organisations syndicales de la DGFiP.

Après la grève du 27 novembre (plus de 40% de grévistes dans les SIE et SIP de Paris), les actions autour des comités locaux suppressions d'emplois (près de 500 agents parisiens ont interpellé le directeur le 28/01, refusé la fausse solution des simplifications et remis des pétitions) :

- **signons** massivement le Manifeste de l'agent de la DGFIP (voir sur notre site),
- **participons** nombreuses et nombreux aux HMI dès le mois de mars,
- **faisons remonter** des services les pétitions, cahiers revendicatifs et lettres ouvertes,

pour déboucher sur la tenue d'«états généraux du manifeste» (réunions sur tout le territoire), d'assises nationales et une grève massive au sein de tous les services de la DGFiP.

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

6 rue St Hyancinthe 75001 Paris

cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

http://www.cgtdgfip75.org

Retraites, emplois, salaires

On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

Des primes et pas de déprime !

"*L'accompagnement de certaines réformes, comme la création de la DGFiP, s'est avéré très favorable pour les personnels concernés, alors que d'autres services touchés par des restructurations importantes, par exemple la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), n'ont pas obtenu un traitement similaire.*" Source : rapport de l'Assemblée Nationale sur la gestion des finances publiques et des ressources humaines (rapport Karine Berger).
Très favorable ? Les agents apprécieront !

Ce rapport Berger appuie : "*Il est indispensable de concentrer les efforts sur les véritables leviers de modernisation de l'action publique. Parmi eux, figurent les projets informatiques transversaux que sont Chorus, (…) et l'Opérateur national de paye .*"
L'Opérateur national de paye (ONP) va organiser centralement la paie des fonctionnaires. C'est un outil structurant conduisant à une gestion interministérielle et à la convergence indemnitaire.

Ils veulent en finir avec des paies établies direction par direction, ministère par ministère qui répondent aux différents statuts particuliers de la Fonction Publique d'Etat.

Il est précisé à la page 11 du rapport Berger :" *L'ONP a vocation à fournir un système d'information moderne, permettant de mener une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à grande échelle, avec la possibilité de croiser des données, d'établir des comparaisons et de faire des projections, en se fondant sur des données harmonisées. Les dépenses de masse salariale deviendront beaucoup plus lisibles et intelligibles(…).*"
Au delà de la gestion commune des fonctionnaires, c'est la mise en place de corps interministériels de fonctionnaires qui se profile. Exit les Finances Publiques ! Bonjour la mobilité fonctionnelle et géographique !

Et page 15 : " *Il est certain que la mise en place de l'ONP permettra à terme de réaliser des gains de productivité et de réduire les effectifs affectés aux opérations de paye. (…). En tout état de cause, les gains attendus de la mise en place de l'ONP ne pourront être obtenus que si celle-ci est accompagnée d'une réelle réorganisation des services et des processus ministériels et interministériels.*"
A la DRFIP Paris, c'est la disparition du service de la paie et un impact certain sur les services RH.
Au-delà des gains attendus en emplois, il s'agit surtout de réduire l'éventail des primes des fonctionnaires (environ 1850 régimes).

A votre avis qui seront les victimes ?

Jour de Carence

En 2014, cette mesure devrait être abrogée. Coût annoncé : 60 Millions d'euro (on est loin des 240 Millions escomptés en 2012 !) . Mais, il faut attendre le feu vert sur le budget de la commission européenne qui a droit de veto.
Cependant, cette suppresssion va amener une grande rigueur pour les congès maladie : plus de contrôles, plus stricts sur les délais avec même l'annonce d'une disposition législative visant à ce que *"tout arrêt injustifié entraîne une retenue sur salaire"*.

Même si elle s'en félicite, la CGT Finances Publiques demande l'abrogation immédiate de cette mesure infâme et s'indigne de la vision suspicieuse portée sur les arrêts maladies des agents par le gouvernement !

L.A. en attente

La DG a reporté les dates de publication des listes d'aptitude (L.A) ! Tout cela car le plan de qualification ministériel n'est toujours pas connu. Ce plan calibre non seulement le nombre de promotions inter-catégorielles (passage de C en B et de B en A) mais aussi intra-catégorielles (les tableaux d'avancement des C et B). Les tableaux d'avancement 2012 ont déjà connu une baisse importante par rapport à ce qui avait été annoncé, ceux prévus pour le 01/01/2013 ont été annulés et reportés sine die. Le pire est à craindre sur les promotions de cette année...

ACTE III DE LA DECENTRALISATION OU L'ATOMISATION DE LA REPUBLIQUE

Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique (acte III de la décentralisation) doit être présenté au gouvernement dans les jours qui viennent.
Les choix retenus sont porteurs de dangers pour le rôle de l'Etat dans la société et donc, par conséquent, pour la DGFiP et son réseau, alors même que celle-ci est encore présente sur l'ensemble du territoire.

La modernisation de l'action publique (MAP), au nom de la maîtrise des dépenses publiques, est la pierre angulaire de l'acte III. Elle s'inscrit dans la recherche de politiques partagées avec les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.
Avec la mise en concurrence des territoires, les menaces sur le statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, les menaces sur les régimes indemnitaires et sur les fermetures de nombreux services publics de proximité, se dessine progressivement l'effacement de la République au profit des régions et métropoles qui vont se voir attribuer des compétences de l'Etat.
Les objectifs politiques sont clairs : avec l'affaiblissement de la puissance publique de l'Etat c'est le danger d'autonomie fiscale des régions et le démantèlement des cadres nationaux qui se profilent (ex : réforme des rythmes scolaires avec laquelle les enfants n'auraient pas le même enseignement d'un territoire à l'autre, services ferroviaires transrégionaux,…).

Pour la DGFIP, cela signifie de nouvelles menaces sur son devenir en tant qu'administration centrale à réseau déconcentré. L'acte III de la décentralisation et la MAP ont un nom pour notre administration : la démarche stratégique.
Elle pourrait aboutir à la DRFIP Paris, par exemple, au transfert des missions dévolues au secteur public local vers la mairie de Paris, voire à leur dissolution.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques est fermement opposée à la MAP et à l'acte III de la décentralisation comme à la démarche stratégique !

8ème échelon : l'action a payé !

La ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, a enfin entendu les personnels qui étaient massivement mobilisés depuis plusieurs mois contre le contingentement d'accés au 8ème échelon pour la catégorie C administratif.

L'accès à cet échelon se ferait de façon linéaire.

La CGT Finances Publiques restera vigilante pour que cette annonce soit suivie d'actes et que le décontingentement soit immédiat!

Pour la CGT, 2 ponts = 2 autorisations d'absence

Cette année, les ponts imposés sont les vendredi 10 mai et 16 août.
Certaines directions ont accordé, en plus de la « *journée ministre* », une autorisation d'absence pour couvrir le second pont.

Lors du CTL du 19/02/2013, la CGT Finances Publiques Paris, appuyée par toutes les organisations syndicales, a imposé un vote demandant l'attribution d'une autorisation d'absence exceptionnelle permettant notamment de financer un des 2 ponts naturels de 2013 (vote unanime des OS). M Parini doit y répondre.

La CGT exige que tous les agents soient libres de gérer l'intégralité de leurs congés.
Les ponts « naturels » n'ont pas à être imposés !
Sinon l'Administration doit accorder des autorisations d'absence.

Entretien professionnel Saison 1

Le décret du 28 juillet 2010 instaure la mise en oeuvre de l'entretien professionnel à compter du 1er janvier 2013.

A Paris, la campagne a commencé le 25 février 2013.

La CGT Finances Publiques Paris vous recommande de **prendre contact avec ses militant-e-s** afin de :
- vous accompagner tout au long de cette nouvelle procédure
- analyser votre compte-rendu d'entretien professionel
- vous aider à préparer un éventuel recours

Retrouvez notre Guide Pratique Entretien Professsionel en ligne sur notre site : www.cgtdgfip75.org

Non à la plateforme téléphonique dans le 18ème

Sans même une présentation préalable en CHS-CT ni CTL, la direction veut imposer la mise en place d'un pôle téléphonique aux SIP du 18ème Boucry. Les agents de ce site, qui eux non plus n'ont pas été consultés, déclarent ne pas être en mesure d'assurer les réceptions sur plate-forme dédiée par manque de personnel. Ils demandent que tous les emplois vacants soient pourvus.
Une pétition CGT et Solidaires est en cours.

17ème : Droit de réponse

Suite à l'article « ça gaze à Reims » qui pointait la désorganisation dans la mise en place des procédures de sécurité sur ce site, le gestionnaire a demandé un droit de réponse.
Il écrit « ***GRDF me confirmait qu'il n'y avait pas de danger et qu'il n'était pas nécessaire d'évacuer l'immeuble. Dans le seul souci de rassurer les agents je leur ai permis de sortir de l'immeuble ou de rester dehors s'ils le souhaitaient. J'ai fait passer ce message directement aux agents ou par les chefs de service.*** »
Sans volonté de mise en cause personnelle, nous maintenons les termes de notre article qui reflétaient exactement l'état d'esprit des collègues du site (situation de flou hélas pas très artistique).
Le courrier de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail du 14/11/2012 adressé à M Parini confirme la gravité de cet incident en parlant « ***d'incertitude sur l'attitude à adopter*** » de « ***possibilité de stress post-traumatique*** », « ***d'inquiétude à retourner sur leur lieu de travail*** », « ***d'incident qui a exposé les agents*** » et du « ***risque qui n'avait pas été jusqu'ici répertorié dans le DUERP*** ».
Nous rappelons que les collègues du 17ème Reims subissent depuis de nombreux mois une dégradation totale de leurs conditions de travail causée par des bruits incessants, des déménagements à répétition, des radiateurs qui tombent en panne les uns après les autres, des portes d'entrée qui se brisent, des conditions de circulation entravées par les travaux et cerise sur le gâteau, une sécurité incertaine.
La CGT est d'ailleurs, de nouveau, intervenue en CTL et en CHSCT les 19 et 21 février pour demander à la direction de compenser les désagrements suite aux nuisances sonores subies le mardi 19 février. **M Parini a accordé une autorisation d'absence d'une demi journée pour les agents travaillant au Rez-de-Chaussée** (accueil, pôle enregistrement, service courrier) et des récupérations horaires pour les collègues les plus exposés dans les étages. M Nizoux a rappelé que les chefs de service étaient autorisés à accorder des facilités à leurs agents en cas de problèmes.